

1 Première adhésion à la FFVL, renouvellement, complément

Cochez la case correspondant à votre cas.

En cas de renouvellement : vous devez indiquer votre nombre d'heures de pratique en 2011 (information à usage statistique uniquement).

2 Identifiez-vous

Les n° et nom de votre club (pratiquant) ou école (élève) sont OBLIGATOIRES. N'oubliez pas de les mentionner !

En cas de renouvellement : inscrivez votre n° de licencié : l'enregistrement de votre licence sera d'autant facilité !

Nom, prénom, date de naissance, coordonnées téléphoniques et postales, courriel

Toutes ces informations sont essentielles. ✍️ Merci d'écrire LISIBLEMENT en majuscules et au stylo-bille

3 Votre pratique

Pratique principale => une seule case doit être cochée

Pratique(s) secondaire(s) => vous pouvez cocher plusieurs pratiques

4 Communication de vos coordonnées

Si vous souhaitez vous opposer à ce que la FFVL divulgue vos coordonnées :

- aux autres membres de votre structure, de votre CDVL et Ligue
- aux organismes commerciaux
- par affichage sur le site internet

cochez la ou les cases correspondant à votre choix.

Le certificat médical : A remplir obligatoirement (cf. dernier feuillet)



Validité et périodicité : voir formulaire de licence

La délivrance d'une première licence est subordonnée à la production d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie (aile delta, parapente, cerf volant, kite, speed-riding).

Vous devez obligatoirement confirmer être en possession d'un certificat médical ET LE CONSERVER.

Votre signature est également indispensable.

6 Votre cotisation fédérale

Un seul choix de cotisation possible

Si vous pratiquez plusieurs activités, prendre le tarif de la cotisation fédérale le plus élevé ; que ce soit le tarif de la pratique principale ou secondaire (pour les assurances – voir point 7). *Contactez le secrétariat si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires.*

Compétiteurs : une cotisation spécifique doit être rajoutée à votre cotisation de base (7 € pour le parapente, delta et kite, 15 € pour le cerf volant)

7 Votre souscription d'assurance

Rappel : Les licenciés pratiquant le delta, le parapente ou le speed riding doivent obligatoirement avoir souscrit une responsabilité civile (RC). La FFVL propose cette assurance. Toutefois, le pilote peut souscrire cette garantie auprès de l'assureur de son choix (ayant un agrément aérien).

Dans ce cas, il doit fournir une attestation d'assurance en RC et la joindre à sa demande de licence.

Cette assurance est fortement conseillée aux pratiquants des disciplines de kite et cerf-volant.

La FFVL propose également les garanties Individuelle Accident(IA), rapatriement et Pack Matériel. Ces assurances sont facultatives.

Important : c'est l'Individuelle Accident (IA) qui couvre vos dommages corporels en non la RC. Nous vous recommandons vivement de souscrire cette garantie. N'hésitez pas à vous renseigner !

Vous pratiquez plusieurs activités ?

Prendre le tarif de l'assurance le plus élevé ; que ce soit le tarif de la pratique principale ou secondaire (pour la cotisation – voir point 6).

8 Cotisations CDVL et Ligues

Jusqu'alors, les cotisations départementales et régionales étaient reversées manuellement par les clubs ou écoles en fonction de la politique votée par le CDVL et la ligue. A compter de 2012, les montants seront prélevés directement par la FFVL, ceci afin de simplifier le travail des trésoriers.

Case à faire remplir **obligatoirement** par votre club ou école.

9 Votre paiement

Le montant de votre chèque doit correspondre exactement au montant de la licence et des assurances souscrites.

Votre chèque doit être SIGNÉ et libellé à l'ordre de la FFVL.

RAPPEL : l'envoi d'espèces est formellement interdit par l'administration des postes.

10 Signature de l'adhérent



Votre signature est obligatoire. Avant de signer, relisez votre demande de licence fédérale et assurances.

- 1^e feuillet : à envoyer à la FFVL – 4 rue de Suisse – 06000 NICE
- 2^e feuillet (vert) : à conserver par le club ou l'école
- 3^e feuillet (bleu) : A CONSERVER PAR L'ADHERENT (comprenant notice d'information légale au verso)
- 4^e feuillet : formulaire d'adhésion pack matériel et notice d'information au verso
- 5^e feuillet : liste des conditions d'aptitude physique et contre-indications – Certificat médical type au verso